



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Djibouti

Question écrite n° 48673

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conditions de détention de certains détenus dans la prison de Gabode à Djibouti. L'Organisation mondiale contre la torture a dénoncé le cas d'enfants innocents incarcérés et violés dans la prison de Gabode. Ces jeunes gens, Ethiopiens, ont été arrêtés à Djibouti après avoir fui les conflits qui se déroulent dans leur pays. Leurs conditions de détention dans cette prison sont décrites comme insalubres et indécentes. En effet, les sorties quotidiennes des cellules se font dans un étroit couloir et la chaleur régnant en été dans la prison est intenable. De plus, ces détenus seraient victimes d'abus sexuels commis par d'autres prisonniers ou bien par les gardiens eux-mêmes. Aussi, on peut considérer que l'intégrité physique et psychologique de ces personnes se trouve menacée et ceci en violation de la convention des droits de l'enfant pourtant ratifiée par Djibouti. C'est pourquoi elle lui demande d'intervenir auprès des autorités de la République de Djibouti afin que ces dernières prennent les mesures nécessaires.

Texte de la réponse

Une vingtaine d'enfants Oromos, d'origine éthiopienne ou somalienne, ont été effectivement détenus à la prison de Gabode à Djibouti après avoir été condamnés, à la suite d'une rafle de police, à une peine d'un an de prison pour des délits mineurs. Ils viennent d'être libérés. Bien qu'incarcérés dans des conditions de relative précarité, ces jeunes enfants, auxquels des représentants d'organisations humanitaires (CICR, UNICEF) ont pu rendre visite, disposaient néanmoins de cellules séparées de celles des adultes et ne semblent pas avoir fait l'objet de sévices. La France a suivi attentivement l'évolution de la situation de ces jeunes, demeurant sur ce sujet en relation avec les représentants du CICR et de l'UNICEF, et s'efforçant de relayer auprès des autorités djiboutiennes le souhait de ces organisations que ces enfants soient bien traités. Elle estime utile également que puisse être réformé le code pénal et créée une juridiction spécifique pour enfants délinquants. Elle a fait valoir aux autorités djiboutiennes la nécessité de publier dans les meilleurs délais le décret portant création d'une commission consultative des droits de l'homme, chargée notamment de visiter les prisons, dont le projet avait été approuvé à l'automne.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48673

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4065

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5358